

**ARRETE DU MAIRE N° 5829/2019
PORTANT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR DES TRAVAUX
DE TERRASSEMENT POUR BRANCHEMENT DE GAZ SOUS TROTTOIR, 19 RUE JEAN
MAGLOIRE PIQUET, DU 21 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2019**

Le Maire de la Commune de MAROLLES-EN-BRIE,

Vu le Code de la Route, et en particulier l'article R417-10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation temporaire ;

Considérant que les travaux de terrassement en vue de la création d'un branchement gaz doivent être exécutés par l'entreprise GH2E, 31 rue Dagobert, 91200 ATHIS-MONS et qu'il convient, dans l'intérêt de la Sécurité Publique, de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 L'entreprise GH2E effectuera les travaux susvisés sur le trottoir du 19 rue Jean Magloire Piquet, du 21 octobre au 12 novembre 2019.

ARTICLE 2 L'entreprise chargée des travaux neutralisera les emplacements nécessaires aux véhicules de chantier, mettra en place toute signalisation conforme à la réglementation afin de protéger le chantier et les usagers et œuvrera pour faciliter l'accès aux riverains et aux véhicules de secours.

ARTICLE 3 Les véhicules en stationnement interdit et gênant le bon déroulement des travaux seront évacués et mis en fourrière, aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Madame la Commissaire de Police de Boissy-Saint-Léger,
Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Créteil,
L'entreprise GH2E,
Seront chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commandant de Brigade des Sapeurs-Pompiers de Villecresnes,
Le SIVOM.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa publication :

A Marolles-en-Brie, le 20 septembre 2019



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie